

FICHE D'INFORMATION

LIVRET A

CE DOCUMENT D'INFORMATION NON CONTRACTUEL N'A PAS VOCATION À ÊTRE EXHAUSTIF
MISE À JOUR EN DÉCEMBRE 2012

Le LivretA est un livret bancaire réglementé proposé par Fortuneo, **non soumis à la fiscalité et aux prélèvements sociaux.**

BÉNÉFICIAIRES

Toute personne physique, majeure ou mineure, peut ouvrir un Livret A si elle n'est pas déjà titulaire d'un autre Livret A ou d'un compte spécial sur livret du Crédit Mutuel (ex Livret Bleu).

Un mineur peut ouvrir un Livret A sans l'intervention de ses représentants légaux. Un mineur peut également retirer, sans cette intervention, les sommes figurant sur le livret A, mais seulement après l'âge de seize ans révolus, sauf à ce que ses représentants légaux s'y opposent expressément (l'opposition doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'établissement teneur du livret). Il est donc conseillé aux représentants légaux de ne pas diffuser les codes d'accès permettant de gérer les comptes sur Internet au mineur.

FONCTIONNEMENT

Le dépôt minimum sur le Livret A est de 10 euros, et le montant minimum sur lequel doit porter une opération est également fixé à 10 €. Le plafond du livret est réglementairement fixé à 22 950 €⁽¹⁾ pour une personne physique.

Les fonds placés sont disponibles à tout moment ; le Livret A est un placement sans engagement de durée.

(1) Plafond réglementaire fixé par les Pouvoirs Publics et susceptible de révision.

RÉMUNÉRATION

La rémunération du Livret A est calculée chaque année, selon la règle des quinzaines (l'intérêt servi court à compter du 1^{er} ou du 16 du mois qui suit le jour d'un versement. Il cesse de courir à la fin de la quinzaine qui précède le jour d'un remboursement).

Au 31 décembre de chaque année, les intérêts acquis s'ajoutent au capital et deviennent eux mêmes producteurs d'intérêts.

Le taux d'intérêt annuel en vigueur est disponible sur le site de Fortuneo. Les intérêts ne sont pas soumis à fiscalité. Ce taux est fixé et révisable par les pouvoirs publics.

Les opérations possibles sur le Livret A sont :

- versements par chèques ou virements, ponctuels ou périodiques ;
- retraits par virement.